

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 176
Septembre 2015

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté quatre nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Métier OPC

Amandine LEVRAT

Audit interne

Anne JEANJACQUES

Secrétariat de la Direction

Jil WEBER

Elke ZEIMERS

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 611 agents, dont 315 hommes et 296 femmes au 14 septembre 2015.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 15/619

Recensement du montant des dépôts garantis au 31 juillet 2015

L'objet de la circulaire est de solliciter des établissements de crédit de droit luxembourgeois et des succursales luxembourgeoises d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays tiers, des informations sur les dépôts, en particulier sur les dépôts garantis, au 31 juillet 2015.

MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE (MSU/SSM)

(uniquement en anglais)

■ SINGLE SUPERVISORY MECHANISM - EUROPEAN CENTRAL BANK (ECB)

Publications

28 August 2015 - [ECB publishes Consolidated Banking Data for Dec-2014](#)

The European Central Bank (ECB) has published the December-2014 Consolidated Banking Data (CBD), a data set of the EU banking system on a consolidated basis. In comparison to the previous releases, the CBD are significantly enhanced, drawing on the substantial increase in the availability and extent of harmonised supervisory data from across the EU. In particular, the indicators on asset quality have largely been replaced by new data based on a harmonised definition of non-performing loans as well as key items on forbearance. New statistics are also provided to measure liquidity, funding and encumbered assets.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

The CBD include statistics on individual EU Member States and on the European Union and Euro Area as a whole. The data refer to 440 banking groups together with 3,972 stand-alone credit institutions, and include data for 993 foreign-controlled branches and subsidiaries operating in the EU, covering nearly 100% of the EU banking sector balance sheet.

[Letters from the Chair of the supervisory board to members of the European Parliament](#)

The ECB has published several letters from the Chair of the supervisory board to members of the European Parliament in response to written request on different topics among which the issue of derivatives, stress tests and the supervision of Greek significant institutions.

Interviews and Speeches

1 September 2015 - [Will the Eurozone caucus on financial regulation?](#) Speech by Julie Dickson, Member of the Supervisory Board of the ECB, at a lunch discussion organised by the Centre for European Reform, Morgan Stanley, London

20 August 2015 - [Danièle Nouy talks stress tests with Finnish TV](#) Interview by Danièle Nouy, Chair of the Supervisory Board of the ECB with Finnish TV channel Yle

■ EUROPEAN BANKING AUTHORITY (EBA)

Public Consultations

[Capital Requirements Directive and Regulation](#)

5 August 2015 – [Launch of a consultation on technical standards on exemption of non-financial counterparties \(NFCs\) from CVA risk charge](#)

The European Banking Authority (EBA) has launched a consultation on Regulatory Technical Standards (RTS) on the procedures for excluding transactions with non-financial counterparties (NFCs) established in a third country from the own funds requirement for credit valuation adjustment (CVA) risk. The proposed RTS align the treatment of NFCs established in a third country with the treatment of EU NFCs.

The consultation runs until 5 November 2015.

Publications

[Capital Requirements Directive and Regulation](#)

7 September 2015 - [EBA updates on remuneration practices and high earners data for 2013 across the EU](#)

The EBA has published a report combining the benchmarking of remuneration practices across the European Union and aggregated data on the remuneration of EU institutions' staff who received, in total, EUR one million or more in 2013. The analysis focuses, in particular, on the identification of staff, the application of deferral arrangements and the pay out in instruments, as well as on the use of specific remuneration elements, such as guaranteed variable remuneration and severance payments. The report shows that the number of high earners slightly decreased since 2012 and that the ratio between the variable and fixed remuneration paid to identified staff was further reduced in 2013. This report is part of the EBA's work on institutions' staff remuneration policies aimed at ensuring prudent and sustainable risk taking in the EU banking sector.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

19 August 2015 - [EBA to conduct further analysis on Net Stable Funding Requirements and Leverage Ratio](#)

The EBA has informed that it will incorporate additional analysis into its calibration reports on Net Stable Funding Requirements and Leverage Ratio. The announcement follows a request by the European Commission to obtain further advice so as to ensure its possible future policy actions in this area are well informed.

[Bank Recovery and Resolution Directive:](#)

14 August 2015 - [EBA technical advice on protected arrangements in a resolution situation](#)

The EBA has issued its Opinion on how to define what arrangements should be protected in a partial property transfer in resolution. The Opinion ensures full protection of well-established sources of refinancing such as secured debt, including securities lending and covered bonds, and of means of risk mitigation. The Opinion is issued today in response to a request for advice from the European Commission and it will inform its delegated acts on the classes of arrangements to be protected in a partial transfer of the property of a bank under resolution.

[Mortgage Credit Directive:](#)

11 August 2015 - [EBA Final Guidelines on passport notifications for mortgage credit intermediaries](#)

The EBA has published its final Guidelines on passport notifications for mortgage credit intermediaries in support of the transposition of the Mortgage Credit Directive (MCD). The Guidelines will ensure that information about credit intermediaries carrying out business in more than one Member State is exchanged consistently between national authorities. The Guidelines apply from 21 March 2016, the transposition date of the MCD.

■ EUROPEAN SYSTEMIC RISK BOARD (ESRB)

27/08/2015 – [Occasional Paper No. 8: Identifying early warning indicators for real estate-related banking crises.](#)

This Occasional Paper presents a formal statistical evaluation of potential early warning indicators for real estate-related banking crises based on data for 25 EU countries. In addition, it highlights the important role of both real estate price variables and credit developments in predicting real estate-related banking crises.

SANCTIONS

■ SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL À RISQUE (SICAR)

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants d'une société d'investissement en capital à risque pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants d'une société d'investissement en capital à risque pour non transmission de la lettre recommandation (« management letter »).

■ PSF SPÉCIALISÉ

Sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, une amende d'ordre a été infligée à l'encontre d'un PSF spécialisé pour non communication des documents de clôture pour l'exercice social 2014.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé des amendes administratives à l'égard de 3 émetteurs qui n'ont pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « Loi Transparence »).

■ AUDIT

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre d'un réviseur d'entreprises agréé – Sur base de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF a prononcé, en date du 26 juin 2015, à l'encontre d'un réviseur d'entreprises agréé, une amende administrative de 10.000 EUR pour violation des prescriptions légales et réglementaires.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre d'un réviseur d'entreprises agréé du cabinet de révision agréé KPMG Luxembourg – Sur base de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF a prononcé, en date du 22 juillet 2015, à l'encontre d'un réviseur d'entreprises agréé, une amende administrative de 25.000 EUR pour violation des prescriptions légales et réglementaires.

COMMUNIQUES

■ SQUEEZE-OUT PROCEDURE ON THE SHARES OF METRO INTERNATIONAL S.A. UNDER THE SQUEEZE-OUT/SELL-OUT LAW

Communiqué de presse 15/40 du 14 septembre 2015 (uniquement en anglais)

This press release follows "**press release 15/26**" published by the CSSF on 18 June 2015 and "**press release 15/31**" published by the CSSF on 6 July 2015.

It concerns the mandatory squeeze-out procedure initiated by Kinnevik Media Holding AB (hereafter, the "**Majority Shareholder**") on the class A and B shares of Metro International S.A. (hereafter, the "**Company**"). This mandatory squeeze-out procedure is governed by the provisions of the law of 21 July 2012 on mandatory squeeze-out and sell-out of securities of companies currently admitted or previously admitted to trading on a regulated market or having been offered to the public (hereafter the "**Squeeze-Out/Sell-Out Law**" or the "**Law**").

Further to the Company's proposal of five experts fulfilling each the requirements of paragraph (5) of Article 4 of the Law, the CSSF has appointed Grant Thornton Sweden AB as expert in charge to submit a second valuation report of the securities concerned by the opposition.

This second valuation report is expected to be made public and communicated according to the terms laid down in Article 4(7) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law on or about 15 October 2015.

In accordance with Article 4(7) of the Squeeze-Out/Sell-Out Law, the CSSF will decide on the price to be paid by the Majority Shareholder within three months of receipt of the second valuation report.

■ CONFERENCE DE LA COMMISSION DES NORMES COMPTABLES (CNC) DU 14 OCTOBRE 2015 SUR LA REVISION DU PLAN COMPTABLE NORMALISE (PCN)

Communiqué de presse 15/39 du 9 septembre 2015

Suite au communiqué de presse 15/37, la CSSF attire l'attention sur le fait que la Commission des normes comptables (CNC) vient de publier son programme de la conférence du 14 octobre 2015 sur la révision du PCN.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont accessibles sur le site Internet du Ministère de la Justice à l'adresse suivante :

http://www.mj.public.lu/legislation/commerciale/Programme_et_bulletin_inscription_a_la_conference_de_la_CNC_sur_la_Revision_du_PCN-vf.pdf

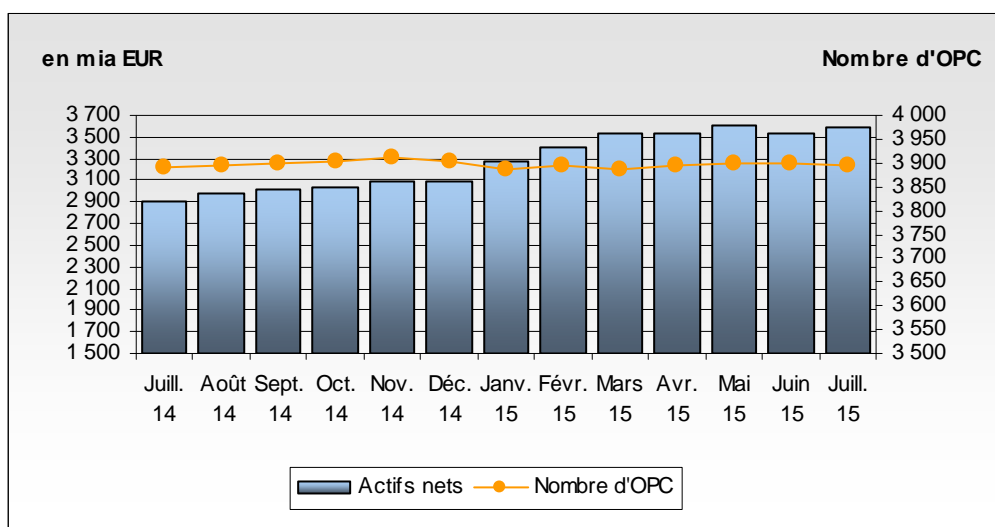
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 2015

Communiqué de presse 15/38 du 25 août 2015

I. Situation globale

Au 31 juillet 2015, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 3.583,110 milliards contre EUR 3.528,131 milliards au 30 juin 2015, soit une augmentation de 1,56% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 23,38%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de juillet une variation positive se chiffrant à EUR 54,979 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 21,935 milliards (+0,62%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 33,044 milliards (+0,94%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.895 par rapport à 3.901 le mois précédent. 2.537 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.678 compartiments. En y ajoutant les 1.358 entités à structure classique, au total 14.036 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de juillet :

Les différentes catégories d'OPC à actions ont connu des développements divergents sur le mois sous revue.

Au niveau des pays développés, les catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont clôturé le mois en territoire positif. L'accord sur la Grèce et les données macroéconomiques meilleures que prévues en Europe expliquent la performance positive de la catégorie d'OPC à actions européennes. La catégorie d'OPC à actions des Etats-Unis a terminé le mois positivement suite aux bons résultats trimestriels des entreprises américaines. La catégorie d'OPC à actions japonaises quant à elle a continué à réaliser une performance positive pour le mois sous revue, soutenue par les bons résultats d'entreprises et le maintien d'une politique monétaire accommodante au Japon.

Concernant les pays émergents, toutes les catégories d'OPC ont réalisé des pertes de cours pour le mois sous revue. La catégorie d'actions d'Asie a en somme connu des baisses de cours dans un contexte de turbulences sur les

Commission de Surveillance du Secteur Financier

bourses de Shanghai et Shenzhen, malgré des développements divergents dans plusieurs régions d'Asie. La catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est de son côté a terminé le mois en baisse, face principalement à la nouvelle baisse des prix pétroliers, la récession en Russie, la dépréciation du rouble et les incertitudes concernant les élections en Pologne. Les problèmes structurels de quelques pays sud-américains expliquent la performance négative de la catégorie d'OPC à actions d'Amérique Latine.

Evolution des OPC à actions au mois de juillet 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	1,69%	1,01%
Actions européennes	3,45%	2,07%
Actions américaines	3,72%	0,92%
Actions japonaises	1,06%	1,42%
Actions Europe de l'Est	-2,24%	-0,71%
Actions Asie	-3,14%	-1,89%
Actions Amérique latine	-5,77%	-2,67%
Actions autres	-1,49%	-0,72%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Au niveau des obligations d'Etat libellées en EUR, les rendements obligataires ont baissé sur le mois sous revue. Cette baisse était particulièrement marquée pour les obligations des pays périphériques, sous l'effet principalement de l'accord trouvé entre la Grèce et ses créanciers et du maintien du programme d'assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne. Le marché des obligations privées s'est également redressé avec une baisse des primes de risque et un regain des nouvelles émissions. En somme, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a connu des gains de cours pour la période sous revue.

Concernant la catégorie d'OPC d'obligations libellées en USD, les obligations d'Etat libellées en USD ont suivi la tendance haussière des obligations européennes, face aux hésitations de la Banque centrale américaine de remonter les taux d'intérêt dans l'immédiat. Ainsi la catégorie d'OPC d'obligations libellées en USD a pu clôturer le mois à la hausse.

Au vu de la hausse des obligations européennes et de l'appréciation de l'USD, la catégorie d'OPC à obligations de pays émergents a pu clôturer le mois en légère hausse, malgré les incertitudes liées à l'évolution des bourses en Chine.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de juillet 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	-0,04%	2,01%
Marché monétaire en USD	2,02%	-4,43%
Marché monétaire marché global	-0,07%	2,35%
Obligations libellées en EUR	1,21%	1,09%
Obligations libellées en USD	1,75%	1,73%
Obligations marché global	0,82%	0,83%
Obligations marchés émergents	0,23%	-0,20%
Obligations High Yield	0,35%	0,44%
Autres	0,55%	-0,23%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

Commission de Surveillance du Secteur Financier

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de juillet 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	1,02%	1,10%
Fonds de Fonds	0,65%	0,67%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPCVM PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €
31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €
30/09/2014	1 887	2 497,035 €	441	172,581 €	1 572	337,146 €	3 900	3 006,762 €
31/10/2014	1 883	2 525,079 €	436	169,371 €	1 585	340,008 €	3 904	3 034,458 €
30/11/2014	1 895	2 567,847 €	433	169,526 €	1 585	345,981 €	3 913	3 083,354 €
31/12/2014	1 893	2 578,423 €	422	168,915 €	1 590	347,649 €	3 905	3 094,987 €
31/01/2015	1 896	2 734,590 €	412	178,286 €	1 577	364,137 €	3 885	3 277,013 €
28/02/2015	1 896	2 851,312 €	409	181,463 €	1 588	371,091 €	3 893	3 403,866 €
31/03/2015	1 891	2 955,916 €	405	186,664 €	1 592	382,213 €	3 888	3 524,793 €
30/04/2015	1 895	2 970,878 €	403	185,177 €	1 596	382,531 €	3 894	3 538,586 €
31/05/2015	1 900	3 027,262 €	401	187,084 €	1 600	387,179 €	3 901	3 601,525 €
30/06/2015	1 903	2 962,778 €	399	182,163 €	1 599	383,190 €	3 901	3 528,131 €
31/07/2015	1 901	3 015,582 €	392	181,228 €	1 602	386,300 €	3 895	3 583,110 €

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Durant le de juillet, les 31 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- ALLIANZ SAS, Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main
- ARABESQUE Q3.17 SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- CANDRIAM GF, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
- DUCAL INVESTMENT FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GREEN ASH SICAV, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- LOMBARD ODIER PERSPECTIVE, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- "PPF II ("PMG PARTNERS FUND II")", 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg"
- RASINI SICAV, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer
- RATIONAL ASSET MANAGEMENT, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- UNIINSTITUTIONAL EM CORPORATE BONDS 2022, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL EUROPEAN MIXED TREND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) FIS :

- CAPVIVA ALLIANZ RENEWABLE FUND, S.A. SICAV-SIF, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CROWN GROWTH OPPORTUNITIES II S.C.S. SICAV-FIS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- DEDICATED MAP SIERRA EUROPE FUND, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- IPC EGOSPIRIT SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- KUTTER SICAV-SIF, S.C.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- MIM SICAV, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- MONT ROYAL FUNDS S.C.A. SICAV-SIF, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof
- MOZAIQUE FUND MANAGEMENT SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- NIATROSS INVESTMENTS SICAV-SIF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- OPEN CAPITAL SICAV SIF S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PARTNERS GROUP PRIVATE MARKETS CREDIT STRATEGIES S.C.A. SICAV SIF, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PARTNERS GROUP SECONDARY 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PARTNERS GROUP U.S. PRIVATE EQUITY 2015 L.P. S.C.S., SICAV-SIF, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- SEB ALTERNATIVE INVESTMENT FUND S.C.A. SICAV-SIF, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- STRONGHOLD REAL ESTATE S.C.A., SICAV-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- TAVIS CAPITAL INVESTMENT FUNDS SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- TIARÉ, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- VBV-PENSIONSKASSE FCP-SIF, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Les 37 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de juillet :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- AACHEN-INVEST PLUS, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- ACELUM SICAV, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- BNY MELLON MERIDIAN FUND, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
- BULL FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- CROSS COMMODITY LONG/SHORT EX AL FUND, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- DEKA-CAPGARANT 1, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-SPECIAL SITUATIONS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS DIVIDENDE EMERGING MARKETS DIREKT 2015, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS RENDITE GARANT 2015 II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2014, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 2, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-1, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- JPMORGAN INVESTMENT STRATEGIES FUNDS II, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- LBBW AKTIEN L/S, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- SELECTION MARKET NEUTRALSI, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- STRATEGY FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- UNIEURORENTA EM 2015, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2015/II), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

2) OPC partie II Loi 2010 :

- BLUE EDGE FUND, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- INTERNATIONAL FUND MIX:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- JULIUS BAER SICAV II, 25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
- MANAGED FUNDS PORTFOLIO, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

3) FIS :

- AQUILA SFT-1, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- CASTLEBAY ASIA FLEXIBLE FUND SICAV-FIS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DIAMOND INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-FIS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- FRACTALUX, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- HAIG PREMIUM FUND FIS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HENDERSON DIVERSIFIED GROWTH, 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- IRONIE 19 S.A., SICAV-SIF, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- IXE PLATINUM FUND, 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg
- NOVELLUS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- SEB NORDIC STAR SICAV-FIS, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- SPHINX TURNAROUND FUND S.C.A., SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SVA MULTIHEDGE S.C.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- UNIVERSAL-INVESTMENT-1 SICAV-FIS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ PUBLICATION DE LA SYNTHÈSE DES RÉPONSES À LA CONSULTATION PUBLIQUE « RÉVISION DU PLAN COMPTABLE NORMALISÉ (PCN) »

Communiqué de presse 15/37 du 18 août 2015

La CSSF attire l'attention sur le fait que la Commission des normes comptables (CNC) vient de publier son rapport de synthèse des réponses reçues à sa consultation publique sur la « Révision du Plan comptable normalisé (PCN) » organisée entre le 13 novembre 2014 et le 31 janvier 2015.

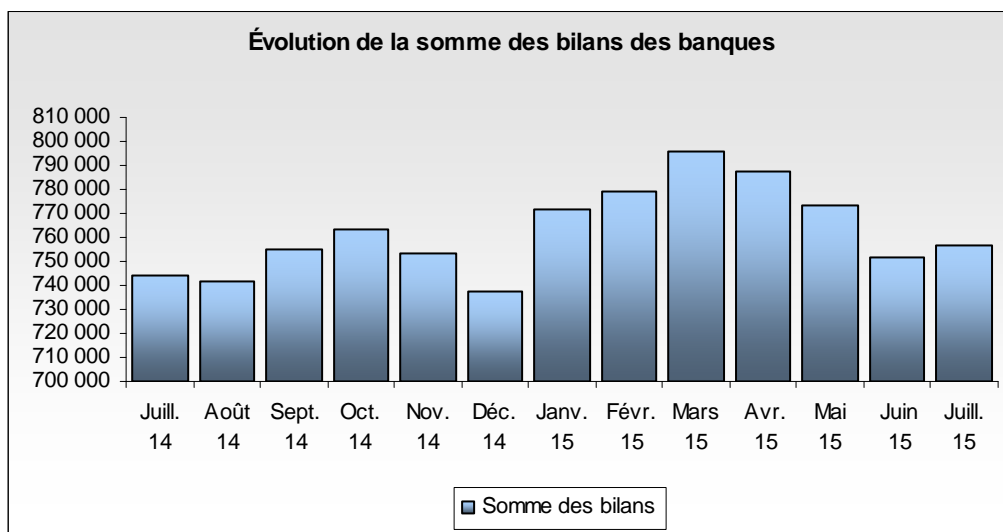
Le rapport de synthèse est accessible au public sur la page LinkedIn de la CNC (<https://www.linkedin.com/company/cnc-luxembourg-commission-des-normes-comptables->) ou via la section «droit comptable» du site internet du ministère de la Justice (<http://www.mj.public.lu/legislation/commerciale/index.html>).

Une conférence ouverte aux parties intéressées sera également organisée par la CNC le 14 octobre 2015. Le programme de la conférence, le lieu et les horaires ainsi que les formulaires d'inscription seront diffusés au début du mois de septembre 2015.

STATISTIQUES

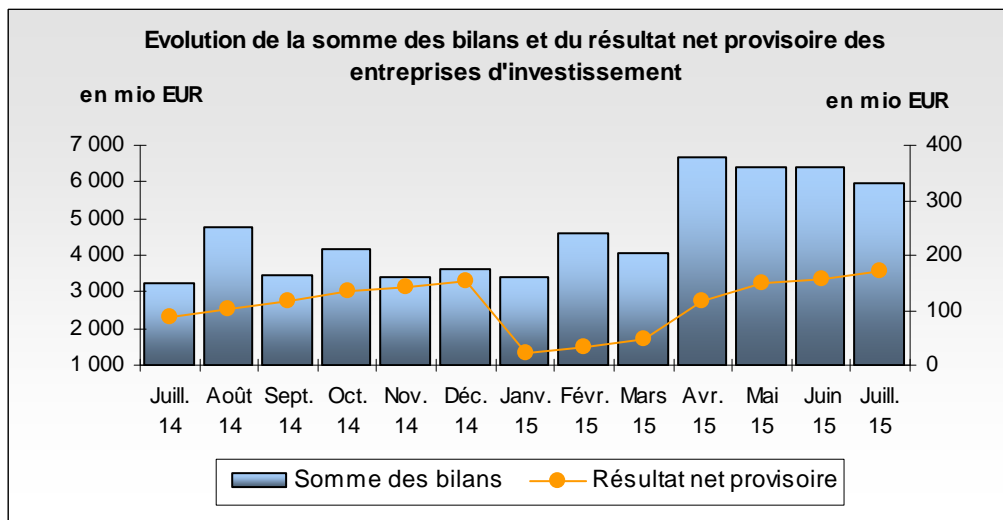
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 juillet 2015 en hausse



■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

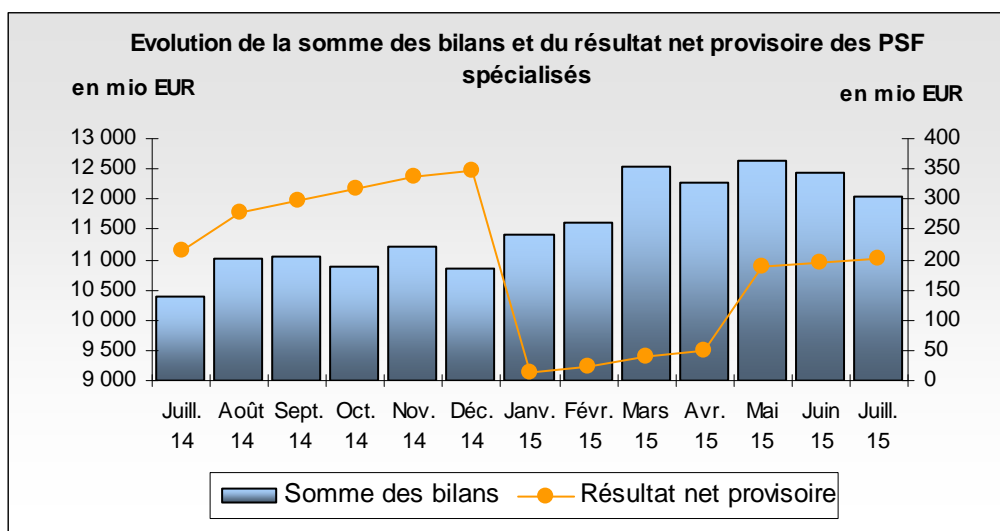
Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 juillet 2015 en baisse



Commission de Surveillance du Secteur Financier

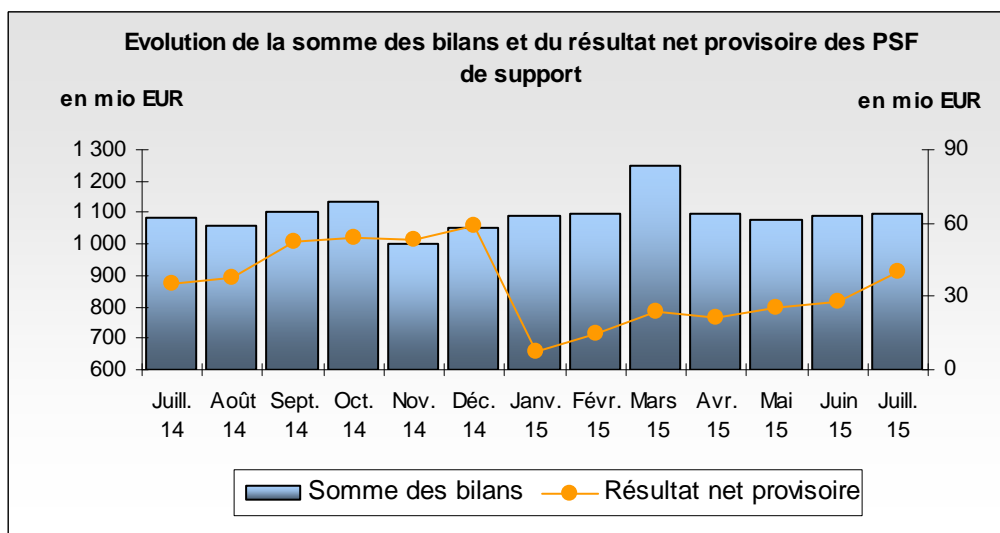
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 juillet 2015 en baisse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 juillet 2015 en hausse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la **SICAR** suivante a été **inscrite** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- EDMOND DE ROTHSCHILD EUROOPPORTUNITIES III S.C.A., SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été **radiées** de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- SUSTAINABLE DEVELOPMENT FUND, S.C.A., SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Au 8 septembre 2015, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **293 unités**.

■ FONDS DE PENSION

Au 14 septembre 2015, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient **inscrits** sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **17 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

■ ORGANISMES DE TITRISATION

Depuis la publication de la dernière Newsletter, l'**organisme de titrisation** suivant a été **radié** de la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation :

- MORGAN STANLEY (LUXEMBOURG) S.A.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 10 septembre 2015.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 août 2015, **65 cabinets de révision agréés** et **254 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **46 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ EUVECA (EUROPEAN VENTURE CAPITAL FUND)

Le nombre de **gestionnaires EuVECA** enregistrés par la CSSF en vertu du règlement (UE) N° 345/2013 relatif aux fonds de capital-risque européens s'élevait à deux unités au 7 août 2015.

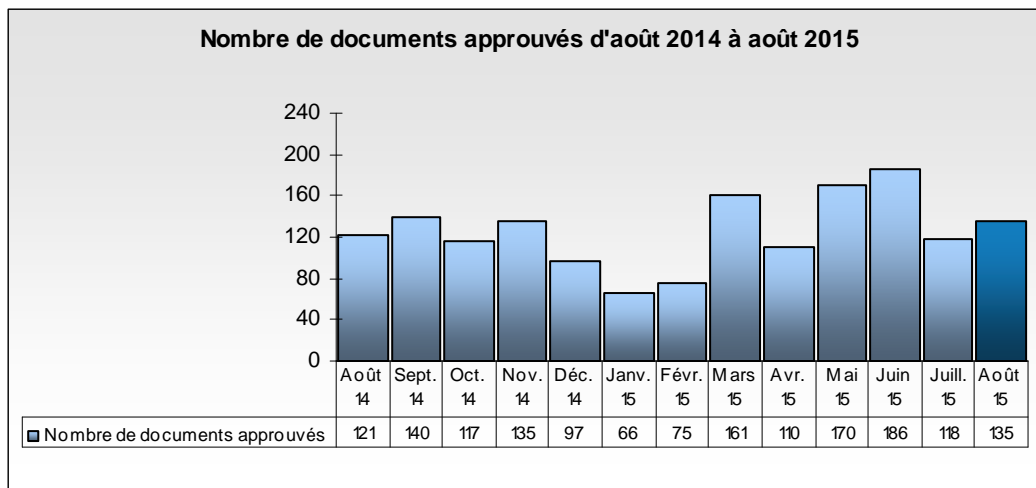
Sont enregistrés les gestionnaires EuVECA suivants :

- Mojo.Capital S.A., 37A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Crestbridge Management Company S.A., 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. Approbations par la CSSF

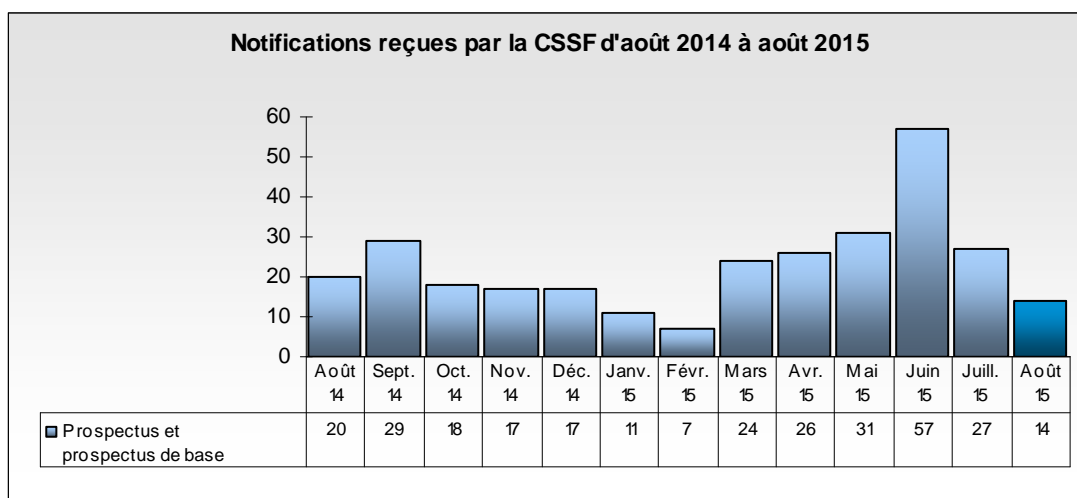


Au cours du mois d'août 2015, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 135 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base :	15	(11,11 %)
autres prospectus :	41	(30,37 %)
documents d'enregistrement :	2	(1,48 %)
suppléments :	77	(57,04 %)

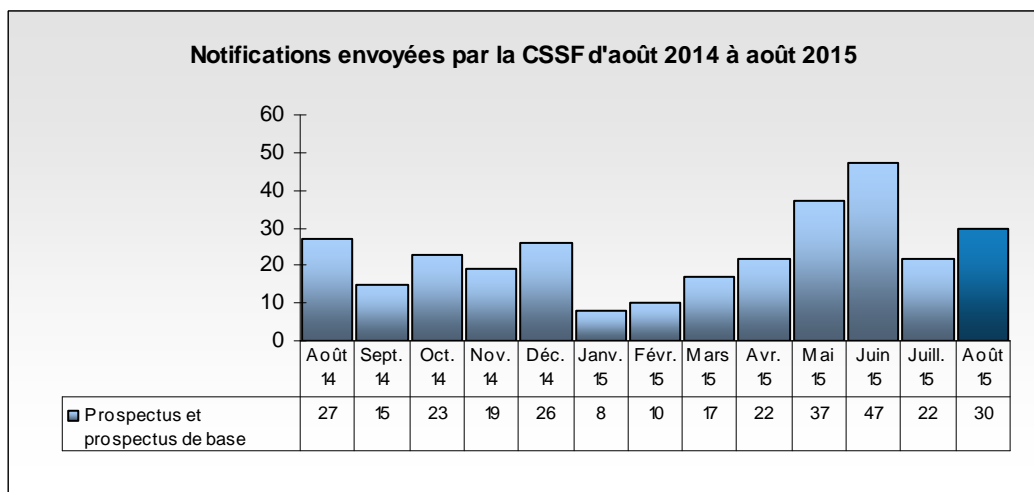
Commission de Surveillance du Secteur Financier

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2015, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 14 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 120 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2015, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 30 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 50 notifications relatives à des suppléments¹.

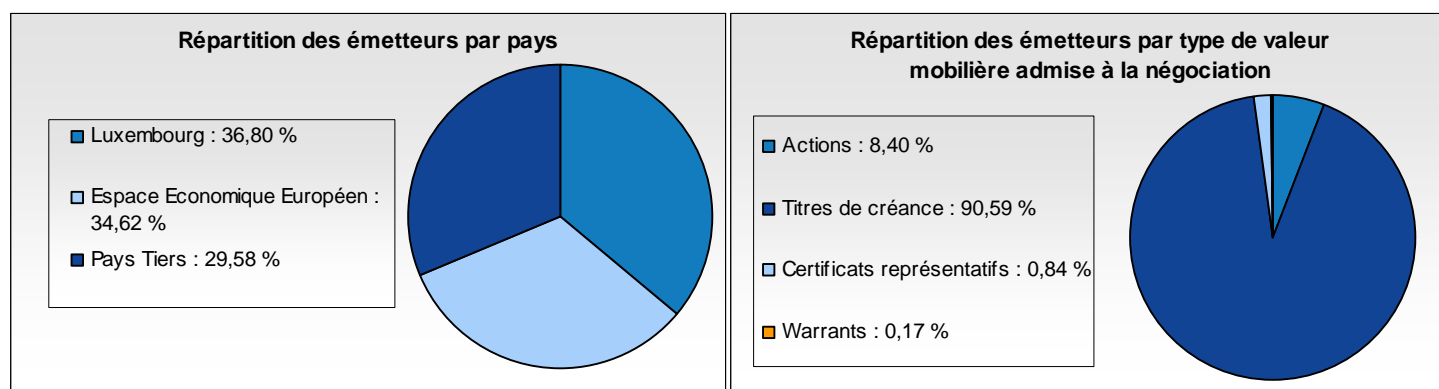
¹ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 10 août 2015, **cinq** émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, **sept** émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 11 septembre 2015, **595** émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



LISTES OFFICIELLES

■ APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place de l'outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>, tous les changements récents peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

■ RETRAIT DECIDE PAR LA CSSF

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé DIRECT BEST INVEST EXCELLENCE S.C.A. de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 12 août 2015.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé NEW ERA FUND SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 1er septembre 2015.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé CLEAN POWER FUND SA, SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 2 septembre 2015.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (14/09/2015)	143 ²	↘ 6 entités
	Somme des bilans (31/07/2015)	EUR 756,518 mia	↗ EUR 12,446 mia
	Résultat avant provision (30/06/2015)	EUR 2,99 mia	↗ EUR 0,06 mia
Etablissements de paiement	Nombre (14/09/2015)	9 dont 1 succursale	↗ 1 entité
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (14/09/2015)	5	↘ 1 entité
OPC	Nombre (14/09/2015)	Partie I loi 2010 : 1 902	↗ 20 entités
		Partie II loi 2010 : 391	↘ 55 entités
		FIS : 1 599	↗ 31 entités
		TOTAL : 3 894	↘ 4 entités
	Patrimoine global net (31/07/2015)	EUR 3 583,110 mia	↗ EUR 678,974 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/08/2015)	207	↗ 3 entités
	Somme des bilans (30/06/2015)	EUR 12,760 mia	↗ 2,01 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/08/2015)	178	↘ 4 entités
Gestionnaires de FIA	Nombre (14/09/2015)	193	↗ 74
SICAR	Nombre (08/09/2015)	293	↗ 9 entités
Fonds de pension	Nombre (14/09/2015)	14	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (10/09/2015)	32	aucune variation
Entreprises d'investissement	Nombre (14/09/2015)	106 dont 10 succursales	↘ 1 entité
	Somme des bilans (31/07/2015)	EUR 5,982 mia	↗ EUR 2,75 mia
	Résultat net provisoire (31/07/2015)	EUR 170,590 mio	↗ EUR 82,15 mio
PSF spécialisés	Nombre (14/09/2015)	127	aucune variation
	Somme des bilans (31/07/2015)	EUR 12,051 mia	↗ EUR 1,653 mia
	Résultat net provisoire (31/07/2015)	EUR 203,463 mio	↘ EUR 10,938 mio
PSF de support	Nombre (14/09/2015)	80	↘ 1 entité
	Somme des bilans (31/07/2015)	EUR 1,094 mia	↗ EUR 8 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2015)	EUR 40,14 mio	↗ EUR 4,53 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (11/09/2015)	595	↘ 28 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/08/2015)	65 cabinets de révision agréés	↘ 3 entités
		254 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 22 personnes
		46 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	↘ 2 entités
Emploi (30/06/2015)	Banques	25 669 personnes	↘ 285 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15)	3 668 personnes	↗ 329 personnes
	Entreprises d'investissement	2 293 personnes	↘ 67 personnes
	PSF spécialisés	3 627 personnes	↗ 116 personnes
	PSF de support	9 058 personnes	↗ 143 personnes
	Total	44 315 personnes	↗ 236 personnes ³

² Une différence avec le nombre relevé sous l'application « Entités surveillées » peut apparaître. Cette différence s'explique par le fait que la liste sous l'application inclut des banques déjà fermées, mais dont la fermeture n'a pas encore été confirmée par la BCE.

³ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.